



## **Prime On Track = Prime de la honte**

Alors que la Direction annonçait à grand renfort de communication la mise en place de cette prime basée **UNIQUEMENT** sur le taux d'activité **CONGÉS EXCLUS**, nous apprenons avec stupéfaction que, au moment du versement de cette prime, la base de calcul a brutalement changé.

Au final il faut avoir travaillé **MINIMUM 49 jours** dans le trimestre.

C'est juste scandaleux car cette nouvelle règle n'a jamais été communiquée aux salariés.

Par contre la règle qui **INCITE** les salariés à prendre tous leurs jours de congé entre juin et octobre pour obtenir des jours de fractionnement est toujours active.

A l'instar du PSE, puis de l'APLD, la mise en place de cette prime pose problème.

## **Réduction d'effectifs par des licenciements !**

Nous vous avons alerté au début de la crise COVID... et ça continue !

En plus des PSE en cours, la direction multiplie les actions visant à pousser les salariés dehors, en déclenchant des EPL, c'est-à-dire des « entretiens préalables en vue une éventuelle sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'au licenciement ».

Les motifs peuvent être très variés : insuffisance professionnelle, refus de mission, refus de mobilité, propos désobligeants par mail ou oralement, problèmes de « savoir-être » avec le client ou le manager...

Sans compter les licenciements pour faute négociés, proposant une indemnité inférieure à celle qui serait obtenue à l'occasion d'une rupture conventionnelle.

Face à une direction qui durcit sa politique disciplinaire, il est important de ne pas se mettre en faute.

En effet contrairement à certaines idées reçues, vous pouvez être sanctionné dès le premier refus de mission.

**Dans tous les cas, prévenez le plus rapidement possible un correspondant CFDT qui vous aidera à adopter la meilleure démarche.**





### Informez-vous. Abonnez-vous !

Nos représentants sont à votre écoute et notre site vous permet de recevoir en direct les dernières nouvelles, de réagir et plus largement d'offrir un espace de discussion et d'échange nous permettant de pallier l'éloignement géographique.



Abonnez-vous au [Site CFDT AKKA](#)

L'inscription est **anonyme** et **résiliable** à tout moment.

### Contactez-nous !

*En ces temps incertains, en cas de besoin de conseil juridique ou tout simplement d'une écoute attentive, n'hésitez pas à contacter vos interlocuteurs CFDT AKKA*

#### Région AKKA ILE DE France / NORD / NORMANDIE :

- Laurent BOUTAULT - 06 07 27 21 66
- Stéphane LEPINE (DSC CFDT AKKA) - 06 13 65 44 66

#### Région AKKA GRAND OUEST :

- Olivier PERCHERON  
06 30 20 71 56
- Xavier FRUHAUF  
06 42 83 68 91
- Stéphane LEPINE  
06 13 65 44 66

#### Région AKKA GRAND EST :

- Jean Marc DUPONT  
06 22 95 29 91
- Philippe TAILLEFER  
07 62 08 86 67
- Stéphane LEPINE  
06 13 65 44 66

#### Région AKKA OCCITANIE :

- Mathieu PLESSIS  
06 80 48 49 14
- Vincent BARRAT  
06 37 08 03 78
- Stéphane LEPINE  
06 13 65 44 66

#### Région AKKA PACA :

- Antoine ADNET  
06 65 54 34 61
- Sébastien GAY  
06 86 44 07 66
- Franck LOCATELLI  
06 47 15 44 50
- Didier LECUYER  
06 84 11 19 23
- Stéphane LEPINE  
06 13 65 44 66

